

# Commune de GRAS

2, Place de la Mairie 07700 GRAS

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 14 heures 00 minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Vincent sur la commune de Gras, sous la présidence de Monsieur CROIZIER Jean Paul, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 03 Juillet 2020.

### Étaient présents :

CHAUTARD Olivier, CHENIVESSE Nadine, CORNILLE Laurent, CROIZIER Jean Paul, FERRY Nicole, JEUILLY Stéphanie, MALIGE Dominique, MICHEL Frédéric, PARRE Marianne, PLAT Jean-Pierre, PUAUX Adeline, REYNAUD Georges, SUBLIME Christiane, VALETTE Catherine

### Absents :

GRELLET Joël

Mme VALETTE Catherine a été désignée secrétaire de séance.

- **Délibération n° 2020-19**  
**Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales**

En application du code électoral, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

<b>Elections des délégués titulaires</b>	<b>Elections des délégués suppléants</b>
PLAT Jean-Pierre (14 voix)	REYNAUD Georges (14 voix)
CROIZIER Jean Paul (14 voix)	CHENIVESSE Nadine (14 voix)
VALETTE Catherine (14 voix)	CHAUTARD Olivier (14 voix)

- **Délibération n° 2020-20**  
**Désignation des délégués du Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SMGGA)**

M. le Maire explique qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SMGGA).

Après discussion, il a été décidé de désigner les personnes suivantes :

- Titulaires : Olivier CHAUTARD et Frédéric MICHEL
- Suppléant : Jean-Pierre PLAT

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

### **Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-21**  
**Modification de la liste pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier émanant de la Direction Générale des Finances Publiques de l'Ardèche relatif au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020.

Une liste de 24 contribuables doit être proposée. La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional / départemental des finances publiques. Seront retenus après désignation 12 personnes (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants) étant donné que la commune est inférieure à 2000 habitants.

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 09 Juin 2020, une liste de 24 contribuables a été proposée comme mentionnée sur la délibération n°2020-17.

M. le Maire a dû vérifier que l'ensemble des personnes figurant sur cette liste répondait bien aux conditions à remplir pour y figurer.

Or, après vérification il apparaît qu'une personne ne remplit pas l'intégralité des conditions.

Une nouvelle liste de 24 contribuables doit donc être proposée. La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional / départemental des finances publiques.

1.Mme CUER Françoise	2. M. FRANCHI Pascal
3. M. CHAUTARD Olivier	4. Mme VALETTE Catherine
5. M. GRELLET Joël	6. Mme TROCQUENET Gisèle
7. M. LOPEZ Ange	8. M. CUER Joël
9. M. MATHON Sébastien	10. M. GUERIN Daniel
11. M. DUPLAND Roland	12.M. PLAT Jean-Pierre
13. M. CHENIVESSE Sylvain	14. M. DUMARCHER Patrice
15. M. REYNIES Michel	16. Mme CHENIVESSE Nadine
17. Mme FEYTEL Yvette	18. M. TAILLAND Eddy
19. M. AURECHE Etienne	20. M. REYNAUD Georges
21. M. CORNILLE Laurent	22. M. MALIGE Dominique
23. M. MICHEL Frédéric	24. Mme RONZE Patricia

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-22**  
**Désignation du délégué des élus et du délégué des agents pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

M. le Maire rappelle que par délibération n°2019-25 du 10 Septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Commune de Gras au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Dans ces statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant les agents. Ils auront pour rôle de représenter le CNAS au sein de la Commune et de représenter la Commune au sein des instances du CNAS. Le Conseil Municipal ayant été renouvelé, il convient de désigner à nouveaux ces délégués.

Après discussion, les délégués représentant la Commune sont les suivants :

- Délégué représentant les élus : Stéphanie JEUILLY (Conseillère Municipale)
- Délégué représentant les agents : Aline VILLARD (Secrétaire de Mairie)

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-23**  
**CC DRAGA / Adhésion au groupement de commandes pour la passation de marchés de prestation de services d'assurance**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche de mutualisation, afin d'optimiser les procédures de passation des marchés d'assurance et de permettre de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (CC DRAGA), certaines de ses communes membres et organismes publics associés souhaitent passer un groupement

de commande pour la passation de marchés publics d'assurance tel que prévu à l'article L2113-6 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Il est proposé que la Communauté de Communes DRAGA soit désignée comme coordonnatrice de ce groupement.

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la passation de marchés de prestation de services d'assurance et autorise M. le Maire à signer la convention de groupement de commande correspondante.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-24**  
**Renouvellement d'un contrat à durée déterminée pour un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps dans les communes de moins de 1 000 habitants**

M. le Maire rappelle que par délibération n°2019-19 en date du 02 Juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 5 heures à compter du 15 Juillet 2019 et pour une durée d'un an.

Il a été précisé que ce contrat pourrait être renouvelé sans que la durée totale des contrats excède 6 ans.

Le contrat se terminant le 14 juillet 2020, M. le Maire propose de le renouveler pour une période supplémentaire d'un an en conservant la durée hebdomadaire du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement du contrat à durée déterminée, pour une durée hebdomadaire de 5 heures, du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de travail.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.